

*États financiers trimestriels consolidés de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 juin 2005*

*(non vérifié)*

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan consolidé

Au 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	30 juin 2005	31 mars 2005	30 juin 2004
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	68 221 619 \$	58 422 332 \$	38 649 249 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	640 183	579 373	141 677
Montants exigibles au titre des opérations en cours	235 660	19 468	11 279
Locaux et matériel	3 992	4 040	885
Autres actifs	1 868	3 359	1 161
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>69 103 322 \$</b>	<b>59 028 572 \$</b>	<b>38 804 251 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 2)	328 863	279 430	185 567
Montant payables au titre des opérations en cours	366 110	147 488	9 632
Créditeurs et charges à payer	16 153	21 875	5 857
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>711 126</b>	<b>448 793</b>	<b>201 056</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>68 392 196 \$</b>	<b>58 579 779 \$</b>	<b>38 603 195 \$</b>
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :</b>			
Capital-actions (note 4)	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	10 148 126	7 952 988	3 225 241
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 5)	58 244 070	50 626 791	35 377 954
<b>ACTIF NET</b>	<b>68 392 196 \$</b>	<b>58 579 779 \$</b>	<b>38 603 195 \$</b>

Voir les notes complémentaires

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé des résultats

### et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation

Période de trois mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
<b>REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)</b>	<b>2 205 355 \$</b>	260 866 \$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	5 144	2 907
Frais généraux	4 328	2 518
Honoraires de services professionnels et services-conseils	745	991
	<b>10 217</b>	6 416
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>2 195 138</b>	254 450
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>7 952 988</b>	2 970 791
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>10 148 126 \$</b>	3 225 241 \$

## État consolidé de l'évolution de l'actif net

Période de trois mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>58 579 779 \$</b>	32 795 346 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	10 647 550	5 553 399
Transferts au Régime de pensions du Canada	(3 030 271)	-
Bénéfice net provenant de l'exploitation	2 195 138	254 450
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b>9 812 417</b>	5 807 849
<b>ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>68 392 196 \$</b>	38 603 195 \$

Voir les notes complémentaires

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2005

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 juin 2005	31 mars 2005	30 juin 2004
<b>ACTIONS (note 2)</b>			
Canada			
Placements sur les marchés publics	22 077 360 \$	21 044 008 \$	19 410 617 \$
Placements sur les marchés privés	541 058	511 969	327 854
	<b>22 618 418</b>	21 555 977	19 738 471
Étranger			
Placements sur les marchés publics	13 640 626	12 646 146	8 922 742
Placements sur les marchés privés	2 559 480	2 393 996	1 819 615
	<b>16 200 106</b>	15 040 142	10 742 357
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>			
(Coût : 30 juin 2005 - 33 626 367 \$			
31 mars 2005 - 32 140 629 \$			
30 juin 2004 - 28 305 540 \$)	<b>38 818 524</b>	36 596 119	30 480 828
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2c)</b>			
Placements immobiliers sur les marchés publics	975 305	384 000	352 785
Placements immobiliers sur les marchés privés	1 687 178	638 200	433 328
Obligations indexées sur l'inflation	422 392	-	-
Placements en infrastructure sur les marchés privés	308 754	230 125	53 196
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>			
(Coût : 30 juin 2005 - 3 330 109 \$			
31 mars 2005 - 1 222 360 \$			
30 juin 2004 - 865 654 \$)	<b>3 393 629</b>	1 252 325	839 309
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Obligations (note 2d)	11 110 381	8 507 114	1 563 187
Titres du marché monétaire	14 899 085	12 066 774	5 765 925
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
(Coût : 30 juin 2005 - 25 820 261 \$			
31 mars 2005 - 20 613 699 \$			
30 juin 2004 - 7 357 472 \$)	<b>26 009 466</b>	20 573 888	7 329 112
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>			
	<b>68 221 619</b>	58 422 332	38 649 249
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	335 345	240 168	35 848
Dividendes à recevoir	94 214	85 536	61 234
Intérêts courus	210 624	253 669	44 595
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 juin 2005 - 305 808 \$			
31 mars 2005 - 339 677 \$			
30 juin 2004 - 106 016 \$)	<b>640 183</b>	579 373	141 677
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Dette sur les biens immobiliers (note 2c)	(238 662)	(241 752)	(170 168)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(90 201)	(37 678)	(15 399)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 juin 2005 - 232 664 \$			
31 mars 2005 - 234 259 \$			
30 juin 2004 - 168 990 \$)	<b>(328 863)</b>	(279 430)	(185 567)
<b>PLACEMENTS NETS</b>			
	<b>68 532 939 \$</b>	58 722 275 \$	38 605 359 \$

Voir les notes complémentaires

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2005

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	30 juin 2005		31 mars 2005		30 juin 2004	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS <sup>1</sup></b>						
Canada	28 998 643 \$	42.3 %	27 668 469 \$	47.1 %	24 063 132 \$	62.3 %
Étranger	22 180 992	32.4 %	20 882 401	35.6 %	11 051 632	28.6 %
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>						
Immobilier <sup>2</sup>	2 423 821	3.5 %	780 448	1.3 %	615 945	1.6 %
Infrastructure	308 754	0.5 %	230 125	0.4 %	53 196	0.1 %
Obligations indexées sur l'inflation <sup>3</sup>	701 260	1.0 %	-		-	
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>						
Obligations <sup>3</sup>	11 303 227	16.5 %	8 749 337	14.9 %	1 593 478	4.1 %
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	2 616 242	3.8 %	411 495	0.7 %	1 227 976	3.3 %
	<b>68 532 939 \$</b>	<b>100.0%</b>	<b>58 722 275 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>38 605 359 \$</b>	<b>100.0 %</b>

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants.

<sup>2</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2c.

<sup>3</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir sur les obligations.

<sup>4</sup> Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir sur les titres du marché monétaire.

Voir les notes complémentaires

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ils comprennent la fraction proportionnelle de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2005 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

#### b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

---

- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de perte de valeur permanente.
- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf indication de perte de valeur permanente.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers publics.
- vii) La juste valeur des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

---

### 2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 30 juin 2005, ces actifs totalisaient environ 16,1 milliards de dollars (au coût) (31,5 milliards de dollars au 30 juin 2004) et étaient composés d'un portefeuille obligataire de 15,0 milliards de dollars et d'une réserve de fonctionnement en espèces de 1,1 milliard de dollars.

*Le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004 et se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2007 (voir la note 2d). S'y ajoute une réserve de fonctionnement en espèces qui sera transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005. L'actif résiduel devant être transféré au 30 juin 2005 se compose du portefeuille obligataire et de la réserve de fonctionnement en espèces dont il est question au premier paragraphe de la note 2.*

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acheter des titres de créance de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire lorsqu'une obligation détenue dans le portefeuille obligataire du RPC arrive à échéance. Ces achats de titres de créance par l'Office s'effectuent en vertu d'un accord entre l'Office et la province ou le territoire en cause et doivent porter sur un montant de capital qui ne dépasse pas le capital des titres qui arrivent à échéance.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 30 juin 2005.

#### a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés pour reproduire le rendement d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations étrangères indexées sur l'inflation pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions et d'obligations indexées sur l'inflation. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu'à des contrats de change à terme pour accroître ou réduire l'exposition souhaitée au marché des titres sous-jacents ou aux mouvements de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 30 juin s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2005		2004	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	6 364 002 \$	265 515 \$	4 207 741 \$	19 000 \$
Contrats à terme standardisés d'actions	6 037 975	(35 546)	405 885	1 310
Contrats de change à terme	2 402 094	11 352	52 604	139
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	274 088	3 823	–	–
Total	15 078 159 \$	245 144 \$	4 666 230 \$	20 449 \$

### b) *Placements en actions de sociétés fermées*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant le trimestre terminé le 30 juin 2005, des frais de gestion totalisant 19,6 millions de dollars (16,0 millions de dollars en 2004) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés.

### c) *Placements à rendement réel*

Au 30 juin 2005, ces placements totalisaient 2 662 483 \$ dans de l'immobilier (786 113 \$ au 30 juin 2004), 422 392 \$ dans des obligations indexées sur l'inflation (néant au 30 juin 2004) et 308 754 \$ dans de l'infrastructure sur les marchés privés (53 196 \$ au 30 juin 2004).

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

---

d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2005, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait 1 687 178 \$ d'actifs (433 328 \$ au 30 juin 2004) et 238 662 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (170 168 \$ au 30 juin 2004) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,62 % et une échéance de deux à 16 ans.

L'Office fait actuellement appel à des arrangements de sociétés en commandite pour investir dans de l'infrastructure. Les placements directs et les placements sous-jacents de ces sociétés en commandite constituent des participations dans des entités investissant dans de l'infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles. Les frais de gestion des placements en infrastructure sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant le trimestre terminé le 30 juin 2005, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite ont été nuls (214 \$ au 30 juin 2004).

### d) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 2 372 103 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005.

Les titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires et achetés par le Régime de pensions du Canada avant 1998 sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de renouveler, à leur gré, ces obligations pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les titres de créance non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

Depuis le 31 mai 2005, comme l'indique la note 2, à l'échéance des titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires avant 1998 et sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire et l'Office à cet égard, l'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins 5 ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement seront assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins 5 ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les titres de créance de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Au 22 juillet 2005, l'Office avait conclu de tels accords avec six provinces. La date d'entrée en vigueur de ces accords est le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

Les échéances des obligations au 30 juin 2005, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	Échéance				Total
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	335 527 \$	1 064 897 \$	33 614 \$	– \$	1 434 038 \$
Obligations des provinces et des territoires	636 111	3 246 898	2 102 340	3 690 994	9 676 343
Total	971 638 \$	4 311 795 \$	2 135 954 \$	3 690 994 \$	11 110 381 \$

e) *Prêt de titres*

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 juin 2005, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1,1 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 30 juin 2004). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 1,2 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 30 juin 2004).

### 3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (800 millions de dollars au 30 juin 2004) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme. Au 30 juin 2005, le total des montants tirés sur les facilités de crédit était nul (néant au 30 juin 2004).

### 4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille. Comme l'indique la note 2, les transferts du RPC comprennent aussi un intérêt dans le portefeuille obligataire administré par le gouvernement fédéral ainsi qu'une partie de la réserve de fonctionnement en espèces du RPC. L'Office a la responsabilité

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations. Conformément à l'accord, les 12 versements mensuels de la réserve de fonctionnement en espèces à l'Office serviront à réduire les espèces restituées au RPC pour les dépenses et prestations (voir plus haut).

Pendant le trimestre terminé le 30 juin 2005, le total des 10 647 550 \$ transférés à l'Office comprenait 2 372 104 \$ d'obligations, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 8 275 446 \$ d'espèces. Au cours de la même période, un total de 3 030 271 \$ (net du droit à 1 630 482 \$ de la réserve de fonctionnement en espèces) a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Au 30 juin 2005, les transferts cumulatifs de 58 244 070 \$ (35 377 954 \$ au 30 juin 2004) du Régime de pensions du Canada correspondaient aux transferts de 67 943 301 \$ du RPC (35 377 954 \$ au 30 juin 2004), nets des 9 699 231 \$ transférés au RPC (néant au 30 juin 2004).

### 6. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2c des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

	Trimestre terminé le 30 juin	
	2005	2004
Actions	1 740 493 \$	252 661 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(7 386)	(612)
	1 733 107	252 049
Placements à rendement réel	42 830	12 056
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(713)	(977)
	42 117	11,079
Revenu fixe nominal	430 131	(2,262)
Revenu de placement, net des frais de gestion externe	2 205 355 \$	260,866 \$

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Trimestre terminé le 30 juin 2005

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

---

### 7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2005, ces engagements restants totalisaient 6,2 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars au 30 juin 2004).

Au 30 juin 2005, l'organisme avait pris des engagements de 19,7 millions de dollars (20,7 millions de dollars au 30 juin 2004) au titre de baux sur les neuf prochaines années.

### 8. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et à diverses contreparties dans le cadre de ses conventions standard d'indemnisation. Selon ces conventions, l'Office peut être obligé d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.